



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4430

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon pour son programme d'actions 2014

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4430**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon pour son programme d'actions 2014**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par arrêté préfectoral n° 7279 du 10 décembre 2009, la compétence "tourisme" a été transférée à la Communauté urbaine de Lyon avec effet au 1er janvier 2010.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, une taxe de séjour a été instaurée sur le territoire communautaire (4,7 M€ collectés en 2012) et un office du tourisme intercommunal du Grand Lyon a été créé, conformément aux statuts approuvés en assemblée générale extraordinaire le 24 novembre 2009. Ses missions sont :

- l'accueil et l'information des touristes,
- la promotion touristique du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale,
- la production et la commercialisation des produits et prestations de services touristiques,
- le développement du tourisme d'affaires au travers du Bureau des congrès et des salons.

L'agglomération lyonnaise est une destination confirmée dans le domaine du tourisme d'affaires (deuxième destination nationale pour l'accueil de salons et de congrès). Sur le tourisme d'agrément, elle connaît, depuis son classement au patrimoine mondial de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), une croissance régulière, notamment au niveau de la clientèle étrangère.

Le tourisme représente environ 30 000 emplois sur le territoire de la Communauté urbaine et génère des retombées économiques conséquentes : environ 4,5 millions de nuitées dans les hébergements marchands de l'agglomération, dépenses des touristes dans les restaurants, commerces.

La politique touristique communautaire se décline selon les 3 axes stratégiques suivants :**- Axe n° 1 - Tourisme d'affaires**

L'objectif est de conforter l'agglomération lyonnaise comme la deuxième destination française d'accueil de grands congrès et de salons, en s'appuyant sur la légitimité scientifique, médicale, les pôles de compétitivité et les filières d'excellence du territoire.

- Axe n° 2 - Tourisme d'agrément

L'enjeu est de renforcer l'attractivité de Lyon comme une destination de tourisme urbain de court séjour en lien, notamment, avec le développement des compagnies aériennes.

- Axe n° 3 - Tourisme de proximité

Il s'agit de faire en sorte que les habitants de l'agglomération lyonnaise soient "touristes" et "consommateurs" d'activités de loisirs dans leur propre agglomération.

Le programme d'actions de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie touristique de la Communauté urbaine.

Eléments de bilan 2013 (réalisé à partir de données à fin octobre 2013) :

1) Accueil des visiteurs :

- la fréquentation des points d'accueil de l'Office du tourisme a augmenté de 7 % par rapport à 2012. La proportion des visiteurs étrangers au Pavillon d'accueil est de 58 %, ce qui confirme la progression constante depuis 2010 du visitorat étranger. A noter la participation de l'Office du tourisme à la mise en place d'un nouveau point d'information touristique à l'aéroport de Lyon Saint Exupéry dont l'ouverture est prévue en décembre 2013,

- la fréquentation des sites internet de l'Office du tourisme est aussi en progression. Le site Lyon-France.com, disponible en 7 langues, a dépassé les 2 millions de visites tandis que les visites sur le site monweekendalyon, qui met en avant l'offre de loisirs dans l'agglomération, ont augmenté de 55 %, avec en moyenne 50 000 visites par mois,

- les ventes de visites guidées en groupes constitués sont impactées par la crise économique, ce qui se traduit comme l'année précédente, par une légère baisse de 1 %, à la différence des ventes de visites guidées individuelles qui ont connu en 2013 une croissance de 22 %, conséquence directe des efforts de promotion réalisés au cours de ces dernières années sur le segment du tourisme de loisirs,

- 18 000 Lyon City Cards ont été commercialisées auprès du grand public et par le biais d'un réseau de tours-opérateurs et de revendeurs dans la ville. Ces ventes sont en nette progression par rapport à 2012 (+ 30 %),

- le dispositif Lyon City Greeters, créé en 2009, permettant aux visiteurs de rencontrer le temps d'une ballade, un lyonnais bénévole, très attaché à sa ville, est toujours actif avec une vingtaine de balades organisées chaque mois entre une cinquantaine de Greeters et les visiteurs français et étrangers.

2) Promotion du tourisme d'agrément :

- 212 journalistes de 18 nationalités différentes ont été accueillis par le pôle presse en 2013. Le renfort sur le pôle presse a permis de doubler le nombre d'articles sur Lyon, destination touristique. Ces retombées presse représentent un vecteur très efficace de notoriété et de promotion pour la destination,

- une opération de promotion touristique de Lyon sur le thème de la gastronomie, intitulée Chef Factory, a été lancée en 2013. Elle a associé la réalisation d'un film d'animation diffusé sur les réseaux sociaux, et des opérations auprès du grand public à New York, Paris, Genève et Bruxelles,

- plusieurs opérations de promotion à destination des professionnels du tourisme et de la presse ont été réalisées en lien avec les déplacements officiels du Président de la Communauté urbaine au Japon, en Chine et aux Emirats Arabes Unis (en lien avec l'ouverture de la nouvelle ligne aérienne Lyon-Dubaï),

- 272 professionnels du tourisme ont été accueillis à Lyon dans le cadre de voyages d'études organisés par l'Office du tourisme.

3) Développement du tourisme d'affaires :

Les actions de prospection et de promotion menées par les équipes du Bureau des congrès et des salons, en lien avec les sites d'accueil de l'agglomération, ont généré, à fin octobre 2013, 193 000 journées-congréssistes.

Programme d'activités 2014 :

On notera plus particulièrement, dans le cadre du programme proposé par l'Office du tourisme en 2014, la réalisation des actions suivantes :

- une réflexion concernant l'évolution des points d'accueil touristiques : environnement d'accueil, relation avec le conseiller en séjour, remise d'informations, suivi du séjour, utilisation du numérique,

- la réalisation d'actions ponctuelles en lien avec l'actualité culturelle de la ville (exemples : quai du Polar, Biennales, Label Soie, etc.) pour permettre de créer des produits combinés et ainsi intensifier la programmation de ces événements,

- de nouvelles visites guidées individuelles seront créées en 2014. En particulier, face à la demande grandissante de produits pour le jeune public en famille, l'Office du tourisme développera une offre spécifique autour d'une découverte ludique sur certains territoires,

- les équipes de l'Office du tourisme seront présentes sur le salon MAP PRO - salon international des professionnels du tourisme de groupe et des réceptifs - en octobre 2014 à Paris,

- il s'agira également de poursuivre les actions auprès des professionnels du tourisme sur les marchés long courriers à fort potentiel,

- dans un contexte de plus en plus concurrentiel, le Bureau des Congrès et des salons poursuivra ses actions pour faire venir à Lyon des grands congrès et événements internationaux, générateurs de retombées économiques pour l'agglomération : présence sur des salons professionnels spécialisés (REUNIR à Paris, IMEX à Francfort, EIBTM à Barcelone, etc.), animation du réseau des agences professionnelles, mobilisation de la communauté scientifique en lien avec l'Université de Lyon,

- le dispositif Lyon Welcome Attitude dont l'objet est de faciliter l'accueil des participants à des événements professionnels générant des flux de visiteurs importants dans l'agglomération, sera renouvelé en 2013 au bénéfice d'une vingtaine d'événements. Par ailleurs, le Bureau des Congrès développera une application numérique à destination des congressistes se rendant à Lyon,

- une opération de promotion et d'animation de l'offre touristique et de loisirs de l'agglomération autour de www.monweekendalyon.com sera déployée dans chaque commune de la Communauté urbaine, lors d'événements ou de fêtes locales,

- enfin, suite aux résultats d'une étude réalisée auprès du profil des touristes à Lyon ayant mis en avant l'importance de l'hébergement non marchand à Lyon, une campagne de communication et de sensibilisation à l'offre touristique du territoire de la Communauté urbaine sera menée à destination des habitants du territoire qui hébergent famille et amis en visite à Lyon.

Plan de financement prévisionnel :

Charges	Budget 2013 Programme général (en k€)	Budget 2014 Programme général (en k€)	Variation (en %)	Produits	Budget 2013 Programme général (en k€)	Budget 2014 Programme général (en k€)	Variation (en %)
dépenses opérationnelles	2 407	2 490	+ 7 %	Communauté urbaine de Lyon, dont :	5 105	5 072	- 1 %
frais de personnel	3 975	3 946	0 %	. <i>subvention globale (dont subvention complémentaire)</i>	5 039	5 039	0 %
frais généraux	965	911	- 3 %	* <i>quote-part subvention 2010 et 2011*</i>	66	33	- 50 %
frais financiers	13	16	+ 12 %	CNASEA	-	4	-
frais exceptionnels	-	-	-	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon	45	45	0 %
				ressources propres dont :	2 212	2 241	1 %
				. <i>cotisations</i>	450	473	5 %

				. participations	40	57	+ 43 %
				. commissions LYONRESA	90	105	+ 17 %
				. ventes boutique	90	96	+ 6 %
				. ventes City cards	600	600	0 %
				. ventes visites guidées	720	747	+ 4 %
				. ventes nouveaux espaces et publicités	222	164	- 26%
Total	7 360	7 363	0 %	Total	7 363	7 363	0 %

* quote-part subvention 2010 : par délibération n° 2010-1236 du 11 janvier 2010, le Conseil de communauté a décidé d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 140 000 € pour l'exercice 2010,

* quote-part subvention 2011 : par délibération n° 2011-2015 du 7 février 2011, le Conseil de communauté a décidé d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 167 500 € pour l'exercice 2011.

Les quotes-parts indiquées dans le tableau ci-dessus correspondent à l'amortissement de ces subventions d'équipement.

Le montant de la participation de la Communauté urbaine inscrit à son budget primitif au bénéfice de l'association représente 4 459 k€ pour l'exercice 2014.

Conformément à l'article 4 de la convention 2014, les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- une première partie de la subvention annuelle votée sera mandatée à hauteur de 40 % de son montant total dans le mois suivant réception, par la Communauté urbaine, de la demande d'acompte,
- une deuxième part de la subvention, soit 40 %, sera mandatée dans le mois suivant réception, par la Communauté urbaine, du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent, certifiés par monsieur le commissaire aux comptes de l'association,
- le solde sera mandaté au cours du mois d'octobre de l'exercice en cours dès réception, par la Communauté urbaine, de l'esquisse du programme annuel d'activités de l'année suivante et du montant correspondant de la subvention sollicitée ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le programme d'activités 2014 de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon annexé à la convention,
- b) - l'attribution d'une subvention de 4 459 000 € à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon pour l'exercice 2014,
- c) - la convention 2014 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondant à la subvention d'un montant de 4 459 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 95 - opération n° 0P04O2080.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.